

Décision Générale colonial

Décision n° 247 26 février 1953

n° 247 26

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 26 février 1953
Numéro JO n° 5 du 01/04/1953	Date du numéro 1 avril 1953

TEXTE INTÉGRAL

Pour compter du 1er janvier 1953, le salaire mensuel de base de M. Osman Omar, lingeux auxiliaire du Service de Santé, est porté à 6.350 francs (prestations familiales non comprises).